



MUNICIPALITE
DE
NOVALLES

Au Conseil Général de et à
Novalles

Séance du Conseil Général du 19 juin 2025

Délégué de la Municipalité : Serge Kobi

Préavis municipal n° 01/2025

relatif à la demande d'adoption des comptes 2024 et au rapport de gestion 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Novalles soumet à votre approbation les comptes communaux 2024, se présentant de la manière suivante :

Charges CHF 459'220.68

Revenus CHF 431'623.94

Excédent de charges CHF 27'596.74

Vous trouverez tous les détails en annexe et le syndic, responsable des finances, se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver ce préavis en prenant l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE NOVALLES

- Sur proposition de la Municipalité
- Vu le préavis de la Municipalité no 01/2025
- Entendu le rapport de sa commission
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

D É C I D E

1. D'accepter les comptes 2024 de la commune de Novalles tels que présentés.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2025.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

 S. Kobi

S. Kobi



La Secrétaire



M. Bron

Annexes :

- Comptes 2024
- Commentaires des comptes
- Rapport de gestion 2024